

L'entreprise, acteur politique du 21^{ème} siècle.

Mutations du travail et responsabilité politique de l'entreprise.

L'intuition fondatrice de ce cycle - « *L'entreprise, créatrice de valeur, devra, à côté de l'Etat et de la société civile, prendre sa part comme acteur politique au service du bien commun* » - ne relève pas, à gauche, d'un lieu commun. Le défi relevé par Esprit Civique au cours des rencontres 2016 a été de nourrir cette affirmation initiale par des témoignages, des analyses et des débats rassemblant femmes et hommes, entrepreneurs, militants syndicaux et associatifs, universitaires et responsables politiques (1). En rédiger les conclusions à l'été 2016, dans la gravité des tensions sociales qui marquent notre pays, c'est poser les bases d'un indispensable dialogue. C'est un risque qu'Esprit Civique assume.

En amont de ce cycle consacré à l'entreprise, deux philosophes, Cynthia Fleury et Olivier Abel, ont donné un horizon à nos réflexions. Au cours de la soirée qui les a réunis, sur le thème « **Résistance et Espérance** », ils ont rappelé la dureté du nécessaire combat politique et la possibilité d'une dynamique qui dépasse les contraintes économiques sans les ignorer. Cette espérance s'ancrera d'autant mieux que nous aurons identifié pour mieux le défendre ce qu'est aujourd'hui notre bien commun. L'Etat est fondé à porter une telle espérance même si, et d'autant plus, qu'elle est aujourd'hui confrontée à la réduction de l'homme à sa valeur marginale comme producteur ou consommateur, donnant à celui-ci le sentiment d'être superflu, humilié, un sentiment qui peut conduire à une révolte justifiée mais aussi au pire de la radicalisation. Entrer dans cette espérance, c'est aussi analyser et dépasser ce que la globalisation peut générer comme violence et qui provoque, en réaction, le repli sur soi. Faire vivre et évoluer les institutions, politiques et économiques, c'est les concevoir comme des lieux où chacun peut apparaître et s'effacer dans le dialogue. Une citoyenneté éthique fonde l'Etat de droit qui se nourrit de la vitalité de sujets libres. Rebâtir le contrat social suppose de dépasser le lien contractuel réduit au seul contrat de travail ou au seul exercice du droit de vote. Le respect d'autrui suppose de reconnaître la personne à travers son œuvre créatrice par-delà son statut dans la production et de reconnaître son rôle quotidien de citoyen à travers ses différentes formes d'action et notamment dans le travail, outil privilégié d'insertion dans la cité.

L'horizon ainsi dessiné, le **premier débat « Comment préserver la dignité de la personne et la valeur du bien commun au cœur des mutations de l'entreprise et du travail »** autour de Pierre Giorgini, Président-recteur de l'Université Catholique de Lille, nous a permis d'aborder le défi des mutations digitales qu'il désigne comme des « Transitions Fulgurantes ». Dans nos quotidiens et dans l'entreprise, elles permettent le partage et la valorisation immédiate de l'information et privilégient les trajectoires individuelles. Son dialogue avec Pascale Coton, vice-Présidente confédérale de la

CFTC a permis de rappeler l'universalité des mutations, socioéconomiques donc sociopolitiques. Elles changent le rapport de chacun à son quotidien, elles deviennent donc anthropologiques.

L'économie numérique est d'abord un défi à toute tentative de prévision. La réactivité dans le dialogue entre l'Etat et les acteurs économiques doit être amplifiée afin de maîtriser les tensions. L'économie numérique devra intégrer la nécessité de recréer le lien entre l'entreprise et son territoire d'accueil, qui est autant lié à une culture qu'à une géographie. Il existe un nouveau rapport de force entre acteurs, consommateurs ou producteurs qui pèse sur l'organisation des filières. La transaction désintermédiée, qu'il s'agisse d'hôtellerie, de transport ou de tout service permettant d'optimiser la détention et le partage d'un actif grâce à la diffusion de l'information, n'est pas sans conséquence sur le financement des biens communs. Ces mutations qui peuvent être vertueuses en termes de protection des ressources naturelles, comme le montre l'exemple des véhicules partagés, nous obligent, cependant, à repenser le financement de la solidarité. Le rythme et l'importance de ces mouvements sont difficiles à prévoir mais des mécanismes de tuilage entre différents modèles de financement de la protection sociale doivent être mis en place pour éviter des ruptures et anticiper les conflits. Lutter contre les faiblesses actuelles de la France dans les nouvelles répartitions de richesses nécessite l'investissement public et l'investissement privé. Mais la solidarité reste un objectif dans la gestion de transitions douloureuses pour des catégories entières de la population. La responsable syndicale a tiré de ces constats une première conséquence : le dialogue immédiat à tous les niveaux pertinents de l'entreprise pour remettre l'outil, fut-il digital, au service de la personne et de sa capacité à concourir à l'œuvre commune.

Pour approfondir ces défis, Esprit Civique a pris le temps de trois autres débats (2):

- **« Petite, grande, sociale, libérale, solidaire... : dans leur diversité les entreprises s'engagent ! ».** Du nécessaire détour par la diversité des entreprises qu'il convient de prendre en compte avec Jean-Louis Bancel, Président d'une banque coopérative, Guillaume Légaut, Directeur d'une organisation de tourisme social, Anaïs Lehembre, dirigeante d'une entreprise de taille intermédiaire.
- **« La RSE au défi de la mondialisation : loyauté, compétitivité et nouveaux droits. »** Louis Gallois était invité pour dire comment la Responsabilité Sociale de l'Entreprise peut s'entendre dans une économie mondialisée. Son dialogue avec le P. Baudoin Roger qui anime depuis plusieurs années une recherche multidisciplinaire audacieuse sur la propriété et la gouvernance de l'Entreprise, a montré la nécessité du politique et de sa capacité de régulation pour créer les conditions de la diffusion de pratiques responsables.
- **« Entreprise, démocratie et développement humain ».** A Lyon, Virgile Chassagnon, Professeur et chercheur en économie, qui ose penser un capitalisme juste, a confronté son projet pour l'entreprise au réalisme engagé de Benoit Soury, Directeur général de La Vie Claire et au rappel par David Kimelfeld, 1^{er} Vice-président de Lyon Métropole, du rôle des collectivités dans la défense de la cohésion territoriale.

La diversité des modèles étudiés a permis un premier constat déstabilisant pour la pensée libérale. Beaucoup d'entreprises, y compris parmi les plus grandes dans les services financiers, peuvent remplir leur mission sans être des entreprises de capitaux, d'où le rôle, dans ces secteurs, des formes mutualistes et coopératives et de la part prise par l'économie sociale et solidaire (12% du PIB). Ce constat rappelle le caractère inopérant de la réduction de la propriété de l'entreprise au rôle des

actionnaires de la SA qui la détient. Il montre qu'un autre partage des résultats, comme cela se pratique dans l'économie sociale et solidaire, peut être un facteur d'efficacité économique et sociale. Plus largement cela indique aussi que la nécessaire création de valeur par l'entreprise ne peut être réduite à la création de valeur actionnariale pour les actionnaires, cette « grande déformation ». Il rappelle également l'efficacité d'un partage des risques et des compétences dans une société du primat de l'individu.

C'est donc principalement de la place des différentes parties prenantes qu'il convient de traiter : entre actionnaires, salariés, direction, clients et partenaires réguliers, existe une communauté de fait, mal prise en compte voire niée. Le concept paradoxal de « bien commun privé », versé au débat par Virgile Chassagnon pour décrire la double nature de l'entreprise, est, dans un projet d'action politique, à recevoir comme l'expression innovante d'une tension vertueuse à prendre en compte au sein d'une communauté mobilisée par une œuvre commune, créatrice de richesses à partager.

Ce regard posé sur l'entreprise, et plus généralement sur les communautés de travail quelles que soient leurs statuts, entraîne des conséquences très immédiatement pratiques sur les liens entre les différents acteurs. Ainsi de la nécessaire prise en compte de la durée dans le projet partagé, une évidence niée par la logique financière. Un tel regard éclaire d'une lumière crue la dramatique inefficacité de l'inégalité, tant celle-ci détruit la cohésion sociale. Les chiffres concernant la détention du patrimoine (50% de la population détient 7% du patrimoine national) et l'obscénité des écarts de revenus sont autant de motifs de refus de nos concitoyens d'entrer dans le débat démocratique. La justification de ces écarts par une logique de marché nourrit les contestations de l'économie libérale et prête le flanc aux plus archaïques de celles-ci. L'indécence financière doit cesser de nourrir l'indécence civique.

« Entreprise citoyenne » ? Si le terme ne fait pas l'unanimité dans la mesure où ce qualificatif éthique accolé à un acteur économique a été trop facilement instrumentalisé au bénéfice de stratégies de communication pour ne pas en questionner la pertinence, la vision de l'entreprise, acteur dans la cité, déployée dans nos débats, fonde une réflexion sur la distribution des fruits de la création de valeur entre salaires, rémunération des emprunts et des capitaux à risques, et prise en charge de la solidarité.

L'entreprise est bien un acteur politique mais son caractère privé ne lui permet pas de définir ses propres critères de citoyenneté, et nos débats, par la variété des intervenants et des situations, nous ont rappelé la nécessaire prééminence du politique dans la définition de la responsabilité des entreprises. Nous avons ainsi renforcé notre conviction du rôle de l'entreprise dans la Cité, corps social, communauté humaine, qu'Esprit Civique, fidèle à sa signature "*La personne au cœur de la gauche*" doit continuer à analyser. Des propositions précises, à effet immédiat, ou permettant la relance d'un dialogue social pertinent aujourd'hui peuvent être posées.

Du débat à la proposition politique.

Esprit Civique pense nécessaire et possible de mettre en œuvre rapidement les propositions suivantes :

- ❖ **Organiser un « Grenelle du travail »** pour partager les analyses sur des sujets mis en tension par les transitions actuelles et tester des solutions pour une société plus équilibrée et plus créative. En effet, les conséquences de la digitalisation de la société et de la désintermédiation de nombreuses activités sur le financement de la protection sociale relèvent d'un chantier à ouvrir au plus vite. Ce « Grenelle du travail » se donnera pour objectifs de comprendre, d'anticiper, et de proposer des financements, sans crispations autour des intérêts immédiats de populations déstabilisées par ces mutations. Revisitant le travail comme une « œuvre » et en miroir le chômage comme un scandale du désœuvrement, ces rencontres devront faire du travail comme participation à l'œuvre commune la modalité d'une nouvelle prospérité, une prospérité qui mettra la dignité humaine au cœur de nos politiques publiques. Des rencontres nationales, visant à élaborer des consensus sur les analyses, préalable à des choix politiques, seront précédées de forum régionaux ou par grands domaines d'action pour permettre au pays de s'approprier les problématiques. Parmi celles-ci sera abordé le revenu universel sans préjuger à ce stade qu'il convienne d'optimiser des mécanismes existants ou de créer un nouveau droit.

- ❖ **Reconnaitre le rôle des parties prenantes à la création de valeur pour changer les modèles de gouvernance de l'entreprise.** Le rôle des salariés dans les conseils d'administration ne peut être limité à la défense des personnels et doit, par l'augmentation de leur nombre et leur formation, les amener à prendre position sur le projet de l'entreprise. Il s'agit d'appuyer des recommandations comme celles du rapport Gallois sur la participation des salariés aux décisions stratégiques. La transparence des décisions sur le partage équitable des rémunérations (voir la proposition du « facteur 12 »), et des bénéfiques entre parties prenantes sont autant de facteurs pour créer les conditions d'un partage équitable, intégrant une vision du long terme. Ce pari suppose des ambitions fortes de l'entreprise en matière de formation.

- ❖ **Franchir un cap dans l'affirmation de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.**
 - **Faire aboutir la proposition de loi dite « Rana Plaza »**, défendue par le député Dominique Potier, qui vise à lever le voile juridique entre les actionnaires des multinationales et leurs fabriques et établir l'obligation pour le donneur d'ordre d'un devoir de vigilance sur les droits humains. Le débat peut porter sur l'efficacité d'un texte qui ne serait pas relayé a minima au niveau européen. Alors qu'un des moteurs de l'ultra libéralisme repose sur l'irresponsabilité des maisons-mères quant aux agissements de leurs filiales et sous-traitants au bout du monde, nous formulons un principe de co-développement et de loyauté. Un échec face à une telle mobilisation de la société civile et du Parlement en dirait long sur le pouvoir des lobbys dans notre République.

 - **Faire de la lutte contre l'évasion fiscale un pilier du projet européen**, en commençant par appliquer partout la transparence des entreprises sur l'ancrage et la répartition économique pays par pays de leur activité (reporting).

- **Faire des nouveaux indicateurs de développement humain – dans la continuité de la loi n° 2015 411 du 13 avril 2015 – une boussole pour nos projets de développement.** Ils peuvent ainsi intégrer les cahiers de charges des marchés publics (Etat et collectivités) et également permettre d'évaluer la contribution positive des entreprises à la vie de la Cité.
- **Poser le principe de la « constitutionnalisation » de l'entreprise.** Pour cela nous devons aboutir dans la modification de l'article 1833 du Code Civil afin de reconnaître dans le droit positif « l'intérêt général, économique, social » des entreprises. Confortées dans leur statut d'acteurs dans la Cité, eu égard à leurs potentialités comme acteurs de la transition écologique, les entreprises pourront d'autant mieux être rappelées à leurs responsabilités dans le champ social.

(1) Pierre GIORGINI, Ingénieur en numérique, Président-recteur de l'Université catholique de Lille, Pascale COTON, Vice-Présidente confédérale de la CFTC, Jean-Louis BANCEL, Président du Crédit Coopératif, Guillaume LEGAUT, Directeur de l'UCPA, Anais LEHEMBRE, Directrice générale de CVP, Louis GALLOIS, Président du conseil de surveillance de PSA Peugeot Citroën, Baudoin ROGER, Co-directeur du département « Économie, Homme, Société » au Collège des Bernardins, Virgile CHASSAGNON, Economiste, Directeur scientifique de l'ESDES-The Business School of Ucl, David KIMELFELD, 1er Vice-président de la Métropole de Lyon, Benoit SOURY, Directeur Général de La Vie Claire, Président d'APICIL

(2) Les débats cités ont fait l'objet de compte rendus publiés sur le site d'Esprit Civique

Nous suivre - Nous contacter

www.espriticivique.org
espriticivique@gmail.com

Facebook et Twitter
Bureau 7646, 126 rue de l'Université
75355 PARIS SP07